

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 8
Votants : 28

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept mars,
A neuf heures trente,
se sont réunis au siège du Syndicat à St Priest en Jarez , les membres du
Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine
THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le vingt mars
deux mille vingt-trois.

OBJET

Délibération
2023_03_27_22B
Protocole
transactionnel avec
THD42 Exploitation –
Expérimentation GFU :

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis
CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL,
Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN,
Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Séverine REYNAUD,
Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Georges BERNAT	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Jean-Paul CAPITAN	- Mandataire : Pierre SIMONE
- Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Pascal PONCET	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Pierre VERICEL	- Mandataire : Séverine REYNAUD

Absent(s) excusé(s) :

Gérard BAROU, Georges BERNAT, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN,
Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie
FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET,
Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Pascal PONCET, Pierre VERICEL.

Le secrétariat a été assuré par M. Didier PICARD

Madame la Présidente expose :

VU les articles 2044 et suivants du Code civil,

VU la convention de délégation de service public notifiée le 5 novembre 2014 au groupement momentané d'entreprises solidaire constitué par les sociétés LOTIM TELECOM, AXIONE et BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH établi sur le département de la Loire, auquel s'est substituée la société THD42 Exploitation à l'entrée en vigueur de la convention le 1^{er} janvier 2016.

CONSIDERANT que le SIEL-TE a mis en place, à compter de novembre 2019, avec son délégataire THD42 Exploitation, une expérimentation permettant l'interconnexion passive de bâtiments et de caméras de vidéosurveillance via le réseau THD42@ ;

CONSIDERANT qu'au cours de l'exécution de la délégation de service public, des différends sont survenus entre les parties ;

CONSIDERANT que les parties se sont accordées pour régler ces différends dans le cadre d'un protocole transactionnel ;

CONSIDERANT le protocole transactionnel vise à maintenir les services mis en place lors de l'expérimentation jusqu'au 8 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE le protocole transactionnel et les annexes associées,

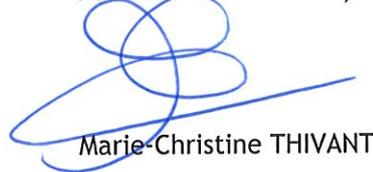
AUTORISE Madame la Présidente à signer le protocole transactionnel.

Fait et délibéré en séance

Le 27 mars 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.